

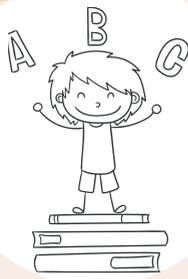
# ESPACE familles



**INSCRIPTIONS SCOLAIRES,  
PÉRI ET EXTRASCOLAIRES 2025-2026**

du **31 mars** au  
**25 avril** 2025

**INSCRIPTIONS  
SCOLAIRES**



**ACCUEIL DU MATIN  
ET DU SOIR**



**RESTAURATION  
SCOLAIRE**



**TAP**



**ACCUEIL DE LOISIRS  
DES MOUNINES**



**MERCREDIS ET VACANCES  
SCOLAIRES**

Démarches en ligne sur [ville-moulins.espace-familles.fr](http://ville-moulins.espace-familles.fr)

**Une question ?**

DEL (Direction de l'Education et des Loisirs) 04 70 48 51 59 ou 04 70 48 51 60





# ESPACE familles



## RÉALISER VOS DÉMARCHES EN QUELQUES CLICS :

RÉALISER UNE INSCRIPTION SCOLAIRE, EFFECTUER VOS RÉSERVATIONS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES, METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER, ÉCHANGER PAR MESSAGERIE AVEC LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS, JOINDRE UN JUSTIFICATIF, PAYER VOS FACTURES ET SUIVRE L'HISTORIQUE DE PAIEMENT, SUIVRE LES ACTUALITÉS...

## POUR LES FAMILLES UTILISANT DÉJÀ L'ESPACE FAMILLES :

- Connectez vous à votre Espace avec votre identifiant et mot de passe
- Mettez à jour votre dossier
- Vous pouvez réaliser vos inscriptions scolaires et effectuer vos réservations péri et extrascolaires

## POUR LES FAMILLES N'AYANT PAS ENCORE DE DOSSIER AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS :

- Cliquez sur "Je veux créer mon dossier"
- Après création et validation de votre dossier par les services, vous pourrez accéder à votre dossier
- Vous pouvez réaliser vos inscriptions scolaires et effectuer vos réservations péri et extrascolaires

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

Toutes les pages du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, les pages nominatives des vaccins du carnet de santé (à jour), et l'avis d'imposition du foyer 2025 dès réception.

+ Documents suivants si vous êtes concernés : PAI, planning de garde de l'enfant, jugement.

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS &  
LES ENFANTS QUI SERONT SCOLARISÉS À LA RENTRÉE EN :

- TOUTE PETITE SECTION (nés en 2022),
- PETITE SECTION (nés en 2021),
- CP (sauf les écoles primaires Les Gâteaux et Jean Moulin).

L'inscription scolaire doit s'effectuer depuis votre Espace familles ou sur rendez-vous à la Direction de l'Éducation et des Loisirs. Après réception du certificat scolaire, contactez le directeur de l'école pour prendre rendez-vous.

Inscription automatique pour les autres enfants scolarisés en 2024-2025.  
Pour les nouveaux arrivants non domiciliés à Moulins, contactez la DEL.

## CONDITIONS D'ACCÈS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES :

### ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

- ➡ ACCUEIL AVANT LA CLASSE, DÈS 7H30
- ➡ ACCUEIL APRÈS LA CLASSE, JUSQU'À 18H30

#### CONDITIONS :

- Dès 5 ans, sans condition
- Pour les enfants de 4 à 5 ans, si l'un des deux parents travaille (ou le parent d'une famille monoparentale)
- Pour les enfants de 3 à 4 ans, si les deux parents travaillent (ou le parent d'une famille monoparentale)
- Pour tout enfant qui aura 3 ans entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'année civile en cours, si les deux parents travaillent (ou le parent d'une famille monoparentale)

**RÉSERVATION / ANNULATION  
JUSQU'À LA VEILLE 16H**

### RESTAURATION SCOLAIRE

**RÉSERVATION / ANNULATION 14 JOURS EN AMONT AU PLUS TARD**

#### CONDITIONS :

Dès 3 ans OU pour tout enfant qui aura 3 ans entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'année civile en cours.



## GARDERIE GRATUITE



### RÉSERVATION À L'ANNÉE

#### ► ÉCOLES MATERNELLES

Les Coquelicots, Les Mariniers, Les Gâteaux et Jeu de Paume : accueil dès la fin des cours, jusqu'à 12h15

#### CONDITIONS :

- Avoir un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école élémentaire.

#### ► ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Accueil de 13h45 jusqu'à la reprise des cours

#### CONDITIONS :

- Avoir un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école maternelle ou si les deux parents travaillent (ou le parent d'une famille monoparentale).

## TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

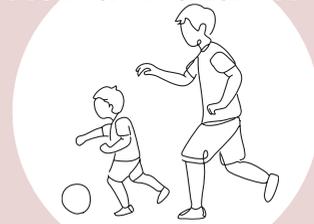
POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- De 14h30 à 16h30 une fois par semaine
- Votre enfant sera automatiquement inscrit. Pensez à annuler l'inscription si vous ne souhaitez pas qu'il participe.
- TAP gratuits

LUNDI : FRANÇOIS TRUFFAUT / MARDI : JEAN MACÉ ET LES GÂTEAUX

JEUDI : JEAN MOULIN / VENDREDI : LÉONARD DE VINCI

## RÉSERVATION À L'ANNÉE



PLANNING D'ACTIVITÉS DIFFÉRENT  
CHAQUE TRIMESTRE

## ACCUEIL DE LOISIRS DES MOUNINES



### RÉSERVATION :

- POUR LES MERCREDIS :

RÉSERVATION ET ANNULATION 14 JOURS EN AMONT  
AU PLUS TARD.

- POUR LES VACANCES :

RÉSERVATIONS : DATES COMMUNIQUÉES EN AMONT  
DES VACANCES.

ANNULATION : 10 JOURS EN AMONT AU PLUS TARD.

### Mercredis et vacances scolaires

#### ► PÉRIODE SCOLAIRE

Mercredi de 9h à 17h pour les élèves de maternelle, et dès la fin des cours jusqu'à 17h pour les élèves d'élémentaire

#### ► VACANCES SCOLAIRES

Pour tous de 9h à 17h

#### • GARDERIE GRATUITE

Dès 7h30 et jusqu'à 18h30 à  
l'Accueil de Loisirs des Mounines

#### CONDITIONS :

- Dès les 3 ans révolus de l'enfant.

**En cas de non-respect des conditions d'accès, les fréquentations pourront être annulées par la Direction de l'Éducation et des Loisirs.**

**Pour rappel, pour toute réservation à une ou plusieurs structures, vous devez être à jour du paiement de l'ensemble des prestations.**

**TOUTE RÉSERVATION FAITE SERA FACTURÉE.**